



## Ile-de-France Infos

24 février 2022

### Conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social

#### Accès aux droits

- Domiciliation : la FAS IdF mobilisée au sein d'un collectif inter-asso pour le renouvellement des schémas départementaux de la domiciliation - Prochaine rencontre dans le Val d'Oise

#### Santé

- Action de sensibilisation sur la Santé Mentale à destination des SIAE franciliennes en partenariat avec le Céapsy

#### Asile, réfugié.e.s, droit des étranger.ère.s

- Rapport : Les oubliés du droit d'asile
- Enquête sur l'accompagnement des jeunes BPI par les missions locales en Ile-de-France
- 10/03/2022 en visioconférence : Présentation du programme EMILE avec le GRAFIE et le GIP HIS

#### Formations

- Journée d'informations et d'échanges à destination des SIAE parisiennes "Informer et orienter les salariés en SIAE pour accompagner leurs démarches d'accès au logement et/ou à l'hébergement" - 22 mars 2022
- Formation "Fondamentaux du droit des étrangers" 9-10 mai 2022
- Outils et formation Vieillesse et Précarité

#### Vie Fédérale

- Lancement du FILE 2022
- Lancement de la concertation nationale relative au Programme AGIR : **14 mars 2022 à 12h, date limite de remise des offres**
- Nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux: entre incertitudes et inquiétudes
- Comité Laïcité - Plan de formation VRL à Paris
- Lancement du Fonds pour la promotion des droits des femmes et pour

## Conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social

**La conférence des métiers de l'accompagnement du social et médico-social** s'est le vendredi 18 février. La Fédération s'est exprimée pour rappeler nos constats, enjeux et demandes, tel que partagé collectivement depuis plusieurs mois.

Le Premier Ministre a annoncé la mise en œuvre de mesures de revalorisations salariales dès le 1er avril prochain pour 200 000 professionnel.le.s agissant dans les structures associatives. L'État et les départements (à raison de 2/3 pour le premier et 1/3 pour les seconds) verseront ainsi 540M€, permettant aux employeurs d'attribuer la revalorisation salariale de 183€ nets par mois aux salarié.e.s. En année pleine, cela représentera un budget total de 720M€.

L'Élysée a confirmé que les secteurs d'activité des adhérents de la fédération seront bien couverts par cette mesure, y compris l'insertion par l'activité économique et le dispositif national d'accueil.

D'autres mesures ont été annoncées, parmi lesquelles un engagement de 120M€ sur 3 ans de la part de l'État pour la formation professionnelle et la VAE des professionnel.le.s, dont des actions spécifiques ciblant les postes d'encadrement intermédiaire. Le Haut conseil au travail social, dont est membre la fédération, travaillera à l'élaboration de ce plan et plus largement à la mise en œuvre de nouvelles politiques de formation des professionnel.le.s.

Une action de formation des managers à la mise en œuvre et l'amélioration de démarches de qualité de vie au travail sera également lancée, avec un financement de 15M€ assuré par l'État.

Le gouvernement a enfin annoncé que 500M€ seront mobilisés en plus, pour faciliter la convergence par le haut des conventions collectives du secteur. Ils seront "débloqués" si les partenaires sociaux s'entendent et proposent donc une convention unique. Ils sont invités à conclure un accord de méthode avant la fin du printemps.

L'ensemble de ces mesures représente un total d'1,3Md d'euros.

D'autres mesures ont également été prises, pour les professionnel.le.s de structures publiques autonomes en 2023 (pour un coût de 110M€) et pour des professionnel.le.s du secteur sanitaire et médico-social, oubliés par les revalorisations précédentes.

Nous nous félicitons de ces engagements forts pris par l'État et les départements, et serons bien sûr vigilants quant à l'effectivité et la rapidité de leur mise en œuvre. Nous tiendrons informés des suites

[Télécharger le Communiqué de presse de la Fédération](#)

---

## Accès aux droits

**Domiciliation, la FAS IdF mobilisée au sein d'un collectif inter-asso pour le renouvellement des schémas départementaux de la domiciliation.  
Prochaine rencontre dans le Val d'Oise**

Suite à l'enquête menée en septembre 2021 sur les difficultés d'accès à la domiciliation auprès de 183 répondant.e.s de 82 associations franciliennes, par le collectif inter-asso domiciliation Ile-de-France (Cimade Ile-de-France - CNDH Romeurope - Dom'Asile - Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile-de-France - Fondation Abbé Pierre - Ligue des droits de l'Homme - Médecins du Monde Délégation Île-de-France - Médecins Sans Frontières - Secours Catholique Caritas France), **le collectif sollicite des rencontres avec les représentant.e.s de plusieurs préfectures en vue d'échanger sur les constats et propositions qui pourraient être portés ans le cadre des schémas départementaux de la domiciliation.** Des réunions ont d'ores et déjà eu lieu au niveau de Paris, des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val de Marne.

La rencontre avec la préfecture du Val D'Oise se tiendra le mardi 15 mars à 10h à la Préfecture de Cergy\*.

**En amont de celle-ci, nous prévoyons un temps de préparation le jeudi 10 mars de 14h30 à 16h30** en visioconférence.

**En tant qu'acteur de la domiciliation, ou de l'accompagnement vers la domiciliation dans le Val d'Oise, nous souhaitons vous proposer d'y participer pour nourrir la préparation de ce rendez-vous.**

**Vous souhaitez participer à cette rencontre préparatoire pour partager vos retours d'expériences sur les difficultés d'accès des publics que vous accompagnez à une domiciliation (ou la non-reconnaissance de celle-ci), contactez Hugo Andriantseheno :**

[hugo.andriantseheno@federationsolidarite-idf.org](mailto:hugo.andriantseheno@federationsolidarite-idf.org)

\*Vous pourrez également participer au rdv préfecture, à raison d'une personne par structure. Merci de nous **faire parvenir le nom, prénom de la personne avant le 1er mars 2022.**

Retrouvez la note d'analyse et de plaidoyer issue de l'enquête du collectif inter-asso domiciliation IdF [via ce lien](#).

---

## Santé

### Invitation – 16/05/2022 9h30 Action de sensibilisation sur la Santé Mentale à destination des SIAE franciliennes en partenariat avec le Céapsy

Les troubles psychiques peuvent représenter un frein dans le parcours d'accès à l'emploi des salarié.e.s en insertion. Il paraît alors nécessaire de prendre en compte la question de la santé mentale dans l'accompagnement des salarié.e.s vivant avec des troubles psychiques. Pour autant, les professionnel.le.s des structures d'insertion par l'activité économique ne disposent pas toujours des outils pour prendre en compte cette dimension de l'accompagnement.

Afin de contribuer à la réponse aux besoins des professionnel.le.s des SIAE sur ce sujet, **la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France en partenariat avec le Céapsy** :

**une session de sensibilisation sur la Santé Mentale adaptée aux problématiques rencontrées par les professionnel.le.s des SIAE, le 16 mai 2022 à 9h30.**

Cette session de sensibilisation vise à permettre aux professionnel.le.s des structures d'insertion par l'activité économique de mieux comprendre les salarié.e.s en insertion vivant avec des troubles psychiques, et d'adapter leur posture professionnel.le.s.

En amont de la sensibilisation, un questionnaire sera adressé aux participant.e.s pour permettre l'adaptation du contenu présenté aux problématiques rencontrées dans leur pratique professionnelle.

Afin de favoriser le relais des acquis dans les structures, **nous vous invitons, autant que possible, à vous inscrire en binôme de professionnel.le.s d'une même structure CIP/Encadrant.e Technique**. En cas de nombre d'inscrit.e.s supérieur au nombre de places disponibles, les inscriptions en binômes seront prioritaires.

**Inscriptions obligatoires via ce lien avant le 31 mars 2022 :**

Inscrivez-vous

#### ***Qu'est-ce que le Céapsy ?***

Le Céapsy est le centre de ressource sur les troubles psychiques en Ile-de-France. Les actions du Céapsy s'adressent à la fois aux personnes vivant avec

des troubles psychiques, à leurs proches ainsi qu'aux professionnel.le.s les accompagnant.

Le Céapsy se donne pour objectif général de faciliter l'accès à l'information sur les ressources franciliennes en matière de santé mentale.

### **Permanences d'accueil et d'orientation gratuites et anonymes**

Le CéaPsy tient des permanences à destination des personnes concernées par les troubles psychiques, leurs proches et les professionnel.le.s les accompagnant. Elles ont pour but d'apporter une réponse personnalisée à toute interrogation liée à la santé mentale (emploi, formation, insertion sociale, emploi, accès aux loisirs, aux soins etc.) ou pour un besoin d'orientation.

Les permanences sont actuellement accessibles par téléphone, email, vidéo-permanence et directement sur site avec ou sans rendez-vous.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le [site internet](#).

### **Sensibilisation « Retentissement des troubles psychiques, accompagnement et accès aux ressources en Ile de France ».**

Le Céapsy propose également des sessions de sensibilisation à destination de professionnels issus de secteurs d'activité divers, confrontés aux troubles psychiques.

Ces séances de sensibilisation ont pour objectif d'appréhender davantage les incidences des troubles psychiques sur la vie quotidienne de la personne, de disposer de pistes de réflexion pour adapter votre posture professionnelle face à la souffrance psychique et de mieux connaître les ressources (acteurs, dispositifs, ressources) disponibles sur votre territoire et être en mesure de mobiliser votre réseau.

Ces sessions ont lieu pour le moment en visio-conférence sur des créneaux de 3h.

Pour vous inscrire aux prochaines actions de sensibilisation : [cliquez ici](#)

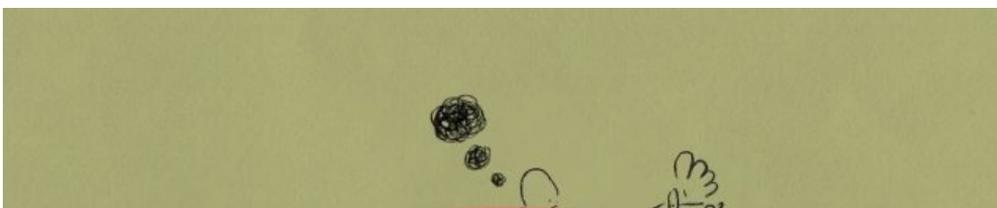
---

## **Asile, réfugié.e.s, droit des étranger.ère.s**

### **Rapport Les oubliés du droit d'asile**

Avec 8 associations, nous publions en novembre [le rapport : Les oubliés du droit d'asile](#). Un constat alarmant des conditions de vie des demandeurs d'asile en France.

Nos [recommandations](#) pour améliorer la prise en charge des exilés :





## Enquête sur l'accompagnement des jeunes BPI par les missions locales en Ile-de-France

La Fédération des acteurs de la solidarité lance une enquête autour de la question de l'accompagnement des jeunes BPI par les Missions Locales en Ile-de-France. Cette enquête vise à faire un état des lieux sur ce sujet et permettra par la suite d'envisager des pistes de travail en lien avec les Missions Locales pour améliorer l'accompagnement de ce public.

[Répondre à l'enquête](#)

## Présentation du programme EMILE

**10 mars 2022**

Le GRAFIE, la FAS IdF et le GIP HIS vous invitent à un temps de présentation et d'échanges du programme EMILE qui se tiendra

**Jeudi 10 mars 2022  
de 15h à 17h**

Ce programme a pour objectif d'accompagner les personnes volontaires à la mobilité, qui rencontrent des difficultés d'accès au logement et d'insertion professionnelle, vers un territoire d'accueil en province qui dispose d'opportunités d'emploi et de logement. Les ménages sont accompagnés à la fois en Ile-de-France pour élaborer leur projet, puis sur les territoires d'accueil pour le concrétiser.

Lors de cette visioconférence, vous seront présentées les modalités de fonctionnement de ce programme et vous permettra de poser vos questions.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter <https://www.programme-emile.org/#>

**Participez à la visioconférence**

---

## Formations

### Journée d'informations et d'échanges à destination des SIAE PARISIENNES

«Informer et orienter les salariés en SIAE pour accompagner  
leurs démarches d'accès au logement et/ou à l'hébergement»

Le 22 mars 2022 de 9h30 à 17h30

#### Publics ciblés :

Chargé(e)s d'accompagnement socio-professionnels et/ou permanents des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) à Paris

#### Objectifs :

- Analyser et clarifier sa posture d'accompagnant, en tant que professionnel.les d'une SIAE, vis-à-vis de la problématique du logement et de l'hébergement des salariés en insertion accompagnés.
- Assurer un questionnement sur les besoins en matière d'hébergement et de logement des personnes afin de les orienter vers les partenaires les plus pertinents pour engager leurs démarches.
- Avoir un premier niveau d'informations sur les procédures et les dispositifs d'accès au logement et à l'hébergement afin d'apporter une information pertinente aux personnes accompagnées

#### Contacts :

Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France

William MARTINET, Chargé de mission hébergement-logement

[william.martinet@federationsolidarite-idf.org](mailto:william.martinet@federationsolidarite-idf.org)

Steven MARCHAND, Chargé de mission IAE/Emploi

[steven.marchand@federationsolidarite-idf.org](mailto:steven.marchand@federationsolidarite-idf.org)

**Inscription en ligne**

---

**Fondamentaux du droit des étrangers**

Les professionnel.le.s des structures relevant du champ de la lutte contre les exclusions exerçant dans les structures du secteur de l'Accueil, l'Hébergement et l'Insertion, de l'Insertion par l'Activité Économique, du Dispositif National d'Accueil ou encore dans les médico-sociales de soins résidentiels sont amené.e.s à accompagner des personnes étrangères dans leur parcours d'insertion, en fonction de leur projet.

Les questions relatives au droit au séjour et à l'accès à la nationalité sont centrales dans cet accompagnement et déterminent différents aspects du projet d'insertion et de vie des personnes sur le territoire : accès aux droits, logement, emploi, réunification ou regroupement familial etc. Pour autant, les professionnel.le.s n'ont pas de formation initiale concernant le droit des étrangers et pour celles et ceux qui ont suivi une formation sur le sujet, il est nécessaire d'actualiser fréquemment leurs connaissances

La formation vise à professionnaliser largement les acteurs du champ de la lutte contre les exclusions aux fondamentaux du droit des étrangers.

#### Public cible :

Professionnel.le.s des structures relevant du champ de la lutte contre les exclusions.

#### Prérequis :

Six mois d'expériences dans le secteur social auprès, entre autres, de personnes étrangères

#### Objectifs de la formation :

- Connaître et comprendre les différentes catégories de titres de séjour, les procédures et requis pour y accéder ainsi que les droits afférents à chacune de ces catégories ;
- Savoir accompagner les personnes en situation administrative précaire du fait d'un refus de leur demande de titre de séjour ;
- Comprendre les mesures d'éloignement et les décisions individuelles relevant de l'application des règles du droit au séjour (assignations administratives à résidence, placement en rétention administrative, etc.) pour orienter et accompagner de manière adéquate les personnes ;
- Comprendre les modalités d'accès à une couverture maladie pour les personnes étrangères ;
- Mobiliser les partenaires pour améliorer l'accompagnement des personnes étrangères (interprètes et structures relais du territoire).

#### Coûts :

Adhérent : 300 €

Non adhérent : 330 €

[Plus d'informations via ce lien](#)

---

Outils et formation Vieillesse et Précarité

Les structures du secteur AHI et médico-sociales de soins résidentiels sont de plus en plus fréquemment confrontées au vieillissement des personnes accompagnées. Afin d'outiller les professionnel.le.s pour mieux accompagner ce public, la Fédération des acteurs de la solidarité Ile-de-France a publié en 2020 des [outils à destination des professionnel.le.s du secteur AHI et des structures médico-sociales de soins résidentiels](#).



Afin de favoriser la montée en compétence des professionnel.le.s sur ce sujet, la Fédération propose plusieurs formats de sensibilisation et formation sur la thématique « Vieillesse et Précarité » :

- Des sessions de sensibilisation et d'appropriation des outils par les professionnel.le.s d'une durée de 3h ;
- La mise en place d'une formation « Accompagner les personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie » sur 3 jours (le format peut être adapté aux besoins particuliers des structures).  
Le programme de cette formation est accessible [via ce lien](#).

Si vous souhaitez mettre en place dans votre structure une formation ou un temps d'appropriation ou si vous souhaitez que nous vous fassions parvenir une version papier des outils vous pouvez contacter Clotilde Hoppe, chargée de mission santé : [clotilde.hoppe@federationsolidarité-idf.org](mailto:clotilde.hoppe@federationsolidarité-idf.org) .

Si vous êtes intéressé.e.s pour une inscription individuelle d'un.e ou plusieurs professionnel.le.s à la formation « Accompagner les personnes précaires vieillissantes et/ou en situation de perte d'autonomie » nous vous invitons à remplir [ce questionnaire](#). Si le nombre de professionnel.le.s intéressé.e.s est suffisant, nous pourrions organiser une session de formation en inter-structures.

---

**Vie fédérale**

---

## Lancement du FILE 2022

La Fédération des acteurs de la solidarité lance l'appel à projets pour le FILE 2022.

La Fondation Bruneau a encore augmenté sa dotation cette année. Toujours 3 axes de financement, expliqués [dans le document ci-joint](#) :

- Pour les structures agissant dans le champ de l'IAE, **FILE EMPLOI (fonds de 110 000€)**,
- de l'AHJ, **FILE HABITAT (fonds de 190 000€)**,
- et les structures agissant dans le champ de l'accueil des **MIGRANTS (fonds de 130 000€)**.

**Ouvertes seulement aux adhérent.e.s de la Fédération des acteurs de la solidarité**, les demandes de subvention sont à faire en ligne sur une nouvelle plateforme qui devrait être plus facile d'utilisation : <https://federationsolidarite.wiin.io/fr/applications/Programme-1-FILE2022>

Des comités seront organisés tout au long de l'année jusqu'à fin octobre ou épuisement des fonds.

Les dossiers seront examinés par ordre d'arrivée en fonction des critères de priorité. Les modalités sont décrites [dans le document joint](#).

## Lancement de la concertation nationale relative au Programme AGIR : 14 mars 2022 à 12h, date limite de remise des offres

La direction générale des étrangers en France (DGEF), en lien avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR), la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) et la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) **a lancé le programme AGIR (Accompagnement global et individualisé des réfugiés)** pour systématiser l'accompagnement vers l'emploi et le logement des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) : <https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Lancement-d-AGIR-programme-d-accompagnement-vers-l-emploi-et-le-logement>

Nous vous informons que **l'accord-cadre pour le programme AGIR a été publié le 29 décembre 2021** par la DGEF sur la plateforme des achats de l'Etat (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/entreprise/consultation/1928260?orgAcronyme=g6l>

La publication de cet accord-cadre a ouvert **une consultation d'une durée**

**deux mois** (date limite de dépôt des candidatures initialement prévue le 28 février) pour permettre aux candidats de présenter (déposer) une offre afin de devenir titulaires de l'accord-cadre. **Ainsi, les opérateurs seront référencés dès début 2022 pour déployer le programme AGIR en 2022, 2023 ou en 2024.**

Tout opérateur qui n'aura pas été référencé à cette étape ne pourra pas être retenu prestataire titulaire du programme AGIR au niveau départemental, et ce sur toute la durée de validité de l'accord-cadre (quatre ans), ce dernier ayant vocation à terme à couvrir l'ensemble de la France métropolitaine. **La date limite de remise des offres est ainsi reportée de 15 jours, au 14 mars 2022 à 12h.**

Un avis officiel de ce décalage est en cours de publication au Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP) et au Journal officiel de l'Union européenne (JOUE).

Pour répondre à vos éventuelles questions, nous vous invitons à utiliser la plateforme PLACE.

---

## Nouveau dispositif d'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux : entre incertitudes et inquiétudes suite à la suspension de la réforme

La réforme de l'évaluation des établissements sociaux et médico-sociaux devait entrer en vigueur au 1er janvier 2022, après avoir été repoussée une première fois au 1er novembre 2021. Néanmoins, sa mise en œuvre impliquait un certain nombre d'ajustements législatifs qui figuraient dans un amendement déposé par le gouvernement sur [le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale \(PLFSS\) 2022](#). [Or, cet amendement a été censuré le 16 décembre 2021](#) par le Conseil constitutionnel, qui l'a considéré comme un « cavalier » législatif (autrement dit, sans objet avec le PLFSS). La réforme est désormais suspendue et le manque de visibilité sur son calendrier de mise en œuvre est problématique à bien des égards.

[Lire la suite](#)

---

## Comité Laïcité - Plan de formation VRL à Paris

La réunion de lancement du comité départemental le 12 octobre 2021 a notamment permis de vous présenter le plan national de formation aux Valeurs de la République et à la laïcité. A l'issue de cette présentation et de vos échanges, l'organisation régulière de cycles de formation est apparue comme une nécessité pour assurer le bon déploiement du plan dans nos structures, en raison notamment du caractère volatile du vivier de formateurs.

Dans ce cadre, vous trouverez [via ce lien](#) le calendrier prévisionnel des sessions de formation du premier semestre 2022 organisées par la préfecture de Paris, ainsi que le programme de chaque type de formation.

Les inscriptions à ces formations sont ouvertes sur la plateforme régionale [SAFIRE](#). Pour s'inscrire aux sessions publiées sur la plateforme SAFIRE, les structures hors du périmètre de l'État peuvent sélectionner comme "service référent formation" : "DRF/75 INTERIEUR/PREFECTURE 75" afin que la préfecture valide les candidatures.

La section laïcité et prévention de la radicalisation se tient à votre disposition, ainsi qu'à celle de vos services, pour vous apporter tout complément d'information sur l'organisation des sessions à venir via l'adresse fonctionnelle : [pref-laicite@paris.gouv.fr](mailto:pref-laicite@paris.gouv.fr).

---

## Lancement du Fonds pour la promotion des droits des femmes et pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation

Depuis le début de la crise sanitaire, la Française des Jeux (FDJ) s'est mobilisée aux côtés de la Fédération des acteurs de la solidarité via l'achat de kits d'hygiène à destination des associations accompagnant les femmes à la rue mais aussi via l'acquisition de masques pour les associations des territoires ultra-marins.

Souhaitant prolonger leur partenariat, la Française des jeux et la Fédération des acteurs de la solidarité sont heureuses de lancer aujourd'hui le "Fonds pour la promotion des droits des femmes et pour l'amélioration de la qualité de l'alimentation". Ce Fonds a pour mission de soutenir une diversité d'actions en faveur, d'une part de l'amélioration de l'accès à l'alimentation des personnes accompagnées (AXE 1) et, d'autre part la promotion des droits des femmes (AXE 2).

### A qui s'adresse ce Fonds ?

Ce Fonds s'adresse à toutes les associations et organismes adhérent-es à la Fédération des acteurs de la solidarité.

### Quelles sont les conditions d'attribution ?

Ce Fonds vise un impact immédiat et une réponse à des besoins non couverts par les financements publics. Les dépenses éligibles sont des dépenses d'équipement et de formation, et non pas des dépenses pérennes de personnel assurant directement l'accompagnement social des personnes ou le fonctionnement d'un service.

A titre exceptionnel, pour soutenir des associations ne disposant pas de moyens d'ingénierie importants, des dépenses de personnel visant à déployer une ingénierie de projet pourront être éligibles à ce Fonds.

## Quel est le montant des financements ?

Financé par la Française des Jeux et géré par la FAS, ce Fonds a pour mission de venir en soutien à l'émergence de projets ambitieux. Il est doté de 286 000 euros, répartis à part égale entre les deux axes. **Les subventions attribuées seront comprises entre 10 000 et 20 000 euros.**

Par dérogation, certains projets pourront être financés à hauteur de **30 000 euros** (notamment des projets portés conjointement par plusieurs associations ou des projets portés par des acteurs·rices situés en territoire rural ou ultra-marins).

## Calendrier

L'appel à projets est ouvert toute l'année. Les demandes seront instruites au fil de l'eau, le comité de sélection des dossiers se réunira 2 à 3 fois dans l'année, selon le nombre de projets reçus. La FDJ peut participer aux comités de sélection. Attention : les associations et organismes volontaires ne peuvent adresser qu'une demande par an.

**Vous souhaitez en savoir plus ?**

[Cliquez ici](#)

---

Clotilde Hoppe

[clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org](mailto:clotilde.hoppe@federationsolidarite-idf.org)

Elise Noël-Chevalier

[elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org](mailto:elise.noel-chevalier@federationsolidarite-idf.org)

---

*Copyright © 2021 Fédération des Acteurs de la Solidarité Ile de France, All rights reserved.*

### Contact :

[contact@federationsolidarite-idf.org](mailto:contact@federationsolidarite-idf.org)

Le Règlement Européen sur la Protection des Données (REPD) est entré en vigueur. La loi oblige dorénavant les sites internet à dire ce qu'ils font avec vos données. A la Fédération des acteurs de la solidarité IdF, rien n'a changé : on ne communiquera jamais vos données à des tiers.

Si vous voulez vous désabonner de la newsletter, vous pouvez [modifier votre profil](#) ou vous [désinscrire](#) mais sachez que nous, on préfère rester en contact avec vous.

À bientôt !

